### Commune de SAINT BENOIT DE CARMAUX Séance du 9 FEVRIER 2015

### Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze, le neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur SAN ANDRES Thierry, Maire.

<u>Etaient présents les conseillers municipaux suivants</u>: Mmes-MM. SAN ANDRES Thierry - VEDEL Djamila - VERGNES Philippe - CINTAS Jean-Marc - ROQUES Daniel - PEZET Albert - GAILLARD Carole - LABORIE Amandine - SIMON Olivier - GAULON Nelly - BERGAMINO Hubert - COUTOULY Bertrand - BOUSQUET Nicole.

<u>Absents excusés et représentés</u>: Mmes-MM. THOMAS David (procuration à VEDEL Djamila) - GUIRAUD Marie-Pierre (procuration à ROQUES Daniel) - LECHARBAU Liliane (procuration à SAN ANDRES Thierry) - PRAT Sylvie (procuration à CINTAS Jean-Marc) - OROZCO Jean-Michel - NG Nathalie (procuration à COUTOULY Bertrand)

Date de convocation : 3 février 2015

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Hubert BERGAMINO est désigné secrétaire de séance

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2014. En l'absence d'observations, il est adopté à l'unanimité.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION**

#### Rénovation Salle des Fêtes

Monsieur le Maire indique que ce bâtiment de 400 m² a été construit dans les années 1940. Nous constatons aujourd'hui une dégradation de ce bien qui implique une rénovation à court terme. En plus de la mise aux normes électriques, l'isolation des fenêtres par du double vitrage et volets roulants est nécessaire. La remise en peinture de l'intérieur de la salle et des ouvrants en découlent.

La réfection des sanitaires et le renouvellement du mobilier vieillissant sont justifiés.

Ces travaux sont programmés pour le troisième trimestre 2015.

Dans une deuxième tranche de travaux il sera opportun de refaire le revêtement de la toiture et l'isolation plafonnière, la remise en peinture extérieure mais également l'amélioration de l'accessibilité aux handicapés. Une réflexion est menée pour la pose de panneaux photovoltaïques.

A la demande de Bertrand COUTOULY, il est précisé que ces travaux ne concernent que la grande salle.

#### DELIBERATION 2015/2/01 - DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. - SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux, après en avoir délibéré, décide de solliciter dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) une subvention pour la réalisation des travaux suivants :

- ⇒ Nature des travaux : Rénovation Salle des Fêtes
- ⇒ Coût prévisionnel : 42 000 € H.T.
- ⇒ Plan de financement prévisionnel :

ETAT DETR (50% du HT)	21 000,00 €
Conseil Général Fonds de Développement Territorial (25 %du HT)	. 10 500,00 €
Autofinancement	. 10 500,00 €

Le Conseil Municipal s'engage vis-à-vis de l'Etat :

1. A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée ;

- 2. A ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention sauf dérogation exceptionnelle accordée par Monsieur le Préfet du Tarn ;
- 3. A commencer l'exécution dans un délai de deux ans suivant la date de notification de subvention ;
- 4. A inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet ;
- 5. A informer Monsieur le Préfet de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas, et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, la collectivité attributaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par l'Etat.

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

#### DELIBERATION 2015/2/02 - DEMANDE DE SUBVENTION F.D.T. - SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux, après en avoir délibéré, décide de solliciter dans le cadre du Fonds de Développement Territorial (F.D.T.) une subvention pour la réalisation des travaux suivants :

- ⇒ Nature des travaux : Rénovation de la Salle des Fêtes
- ⇒ Coût prévisionnel : 42 000 € H.T.
- ⇒ Plan de financement prévisionnel :

Toutefois, si l'aide de l'Etat n'atteignait pas 50 %, le Conseil Municipal demande au Conseil Général l'aide maximale possible.

Le Conseil Municipal s'engage vis-à-vis du Conseil Général :

- 1. A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée ;
- 2. A ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention sauf dérogation exceptionnelle accordée par Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn ;
- 3. A commencer l'exécution dans un délai de deux ans suivant la date de notification de subvention ;
- A inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet;
- 5. A informer Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas la collectivité attributaire respecter les règles de cumul

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

#### Aire de jeux parc Robespierre

Le Conseil Municipal enfants créé en 2013 est composé d'enfants élus dans les classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Fontgrande Jean Ferrat. Le CME a travaillé pendant 1 an sur la rénovation du Parc Robespierre. Ce parc à jeux était devenu vétuste au fil des ans et ne répondait plus aux besoins des enfants. Le projet a été réalisé par le Conseil Municipal Enfants et la 1ère adjointe Djamila VEDEL qui est chargée de la commission enfance, avec le souci d'y accueillir toutes les tranches d'âge de la population, enfants et adultes.

Djamila VEDEL indique que ce projet est attendu avec impatience par les enfants et par d'autres bénédictins. Carole GAILLARD demande si ce projet va bientôt être réalisé. Djamila VEDEL indique que le projet a été validé et qu'une fois les demandes de subventions validées et le budget voté, il pourra être lancé.

# <u>DELIBERATION 2015/2/03 - DEMANDE DE SUBVENTION F.D.T. - AIRE DE JEUX PARC</u> ROBESPIERRE

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux, après en avoir délibéré, décide de solliciter dans le cadre du Fonds de Développement Territorial (F.D.T.) une subvention pour la réalisation des travaux suivants :

- ⇒ Nature des travaux : Rénovation et mise aux normes d'un parc de jeux pour enfants Parc Robespierre
- ⇒ Coût prévisionnel : 40 300 € H.T.
- ⇒ Plan de financement prévisionnel :

#### Le Conseil Municipal s'engage vis-à-vis du Conseil Général :

- 1. A ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée ;
- 2. A ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la subvention sauf dérogation exceptionnelle accordée par Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn ;
- 3. A commencer l'exécution dans un délai de deux ans suivant la date de notification de subvention ;
- 4. A inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet ;
- 5. A informer Monsieur le Président du Conseil Général du Tarn de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas la collectivité attributaire respecter les règles de cumul

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

# <u>DELIBERATION 2015/1/04 - DEMANDE DE PARTICIPATION INTERCOMMUNALE - AIRE DE JEUX PARC ROBESPIERRE</u>

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Benoît-de-Carmaux, après en avoir délibéré, décide de solliciter une participation intercommunale à la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala pour la réalisation des travaux suivants :

- ⇒ Nature des travaux : Rénovation et mise aux normes d'un parc de jeux pour enfants Parc Robespierre
- ⇒ Coût prévisionnel : 40 300 € H.T.
- ⇒ Plan de financement prévisionnel :

Participation intercommunale 3 CS (25 % du HT)	10 075,00 €
Conseil Général Fonds de Développement Territorial (25 % du HT)	
Autofinancement	20 150 00 €

#### Le Conseil Municipal s'engage vis-à-vis du Conseil Communautaire :

- 1. A ne pas donner une affectation différente à la participation demandée ;
- 2. A ne pas commencer les travaux avant l'attribution officielle de la participation sauf dérogation exceptionnelle accordée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala ;
- 3. A commencer l'exécution dans un délai de deux ans suivant la date de notification de participation ;
- 4. A inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la participation les crédits correspondants à la participation communale pour le financement du projet ;
- 5. A informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala de l'attribution de toute participation pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas la collectivité attributaire respecter les règles de cumul

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

#### **Personnel**

#### Modification tableau des effectifs

# <u>DELIBERATION 2015/2/05 - MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS - TRANSFORMATION DE POSTES</u>

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Une adaptation du tableau des effectifs apparaît indispensable pour permettre des avancements de grade, Vu les besoins du service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

#### **DECIDE:**

#### <u>Filière technique</u> :

- à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, la transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Votants
Pour
Contre

е	Pour	
	Contre	
n à	Abstention	
u		

18

à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, la transformation d'un poste de Technicier Principal à temps complet en un poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

#### **CIMETIERE**

### Service extérieur des pompes funèbres

### **DELIBERATION 2015/2/06 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le service extérieur des pompes funèbres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

 CONFIRME la mise en place du service extérieur des pompes funèbres de la ville de Saint-Benoît-de-Carmaux. Ce service communal comprend la fourniture de personnel et prestations nécessaires aux inhumations, exhumations et réductions de corps.

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

- DEMANDE l'habilitation des deux agents affectés à ce service.

#### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

# <u>DELIBERATION 2015/2/07 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 - MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS</u>

Vu le recensement de la population qui se déroule sur le territoire de Saint-Benoît-de-Carmaux depuis le 15 janvier jusqu'au 14 février 2015.

Vu la délibération n°2015/1/02 du 12 janvier 2015,

Monsieur le Maire indique que sur les cinq districts définis par l'INSEE, le travail de recensement sur un district a pris du retard pour cause de maladie. Après avis de l'INSEE, il apparaît nécessaire d'embaucher un nouveau vacataire pour remplacer l'agent recenseur défaillant, les vacations seront partagées ce qui n'impliquera pas d'augmentation du coût.

Monsieur le Maire rappelle que les agents recenseurs seront rémunérés à la vacation et qu'il est donc nécessaire de prendre en charge le temps et les frais des déplacements sous la forme d'un forfait établi par district selon son importance et son étendue.

La proposition pour ces forfaits est la suivante :

- 50 euros pour les districts 5 et 6
- 490 euros pour le district 8
- 430 euros pour les districts 4 et 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- La création d'un nouvel emploi de vacataire pour remplacer l'agent recenseur défaillant qui porte le nombre des vacataires à 6
- L'établissement d'un forfait prenant en compte l'importance et l'étendue des districts, selon la répartition suivante :
  - o 550 euros pour les districts 5 et 6
  - o 490 euros pour le district 8
  - o 430 euros pour les districts 4 et 7

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Bertrand COUTOULY demande des précisions quant à l'accord passé avec la 3CS pour le PATA. Djamila VEDEL confirme que la commande groupée a coûté plus cher à la commune que le prix obtenu directement. Bertrand COUTOULY souligne que le travail a été mal fait, Philippe VERGNES ira contrôler le travail et interviendra si nécessaire en cas de malfaçon constatée.

Monsieur COUTOULY demande où en est la négociation sur le service de l'eau. Monsieur le Maire précise que la commune a changé une pompe mais que le syndicat prendra en charge le remboursement de l'emprunt lorsque la négociation aura abouti ce qui devrait se faire bientôt.

Carole GAILLARD demande l'état d'avancement du document unique et de la nomination de l'assistant de prévention. Le préventeur du service de santé au travail viendra en mairie le 18 février pour relancer la démarche. L'appel à candidature pour l'assistant de prévention a été lancé.

Carole GAILLARD demande où en est la démarche de soutien à Charlie. Monsieur le Maire indique que la commune organisera une manifestation après les élections.

Monsieur COUTOULY demande des informations sur le projet de micro-crèche. Le Maire indique qu'il s'agit d'un projet porté par Cécile GEFFRE pour répondre à des besoins ponctuels et spécifiques. Ce projet est complètement privé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25 minutes.

DELIBERATIONS	THEME
DEL. 2015/2/01	DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R SALLE DES FETES
DEL. 2015/2/02	DEMANDE DE SUBVENTION F.D.T SALLE DES FETES
DEL. 2015/2/03	DEMANDE DE SUBVENTION F.D.T AIRE DE JEUX PARC ROBESPIERRE
DEL. 2015/2/04	DEMANDE DE PARTICIPATION INTERCOMMUNALE - AIRE DE JEUX PARC ROBESPIERRE
DEL. 2015/2/05	TABLEAU DES EFFECTIFS - TRANSFORMATION DE POSTES
DEL. 2015/2/06	SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
DEL. 2015/2/07	RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 - MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS
	RECENSEURS

Ainsi fait et délibéré le 9 février 2015